

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS DE RANDONNEE PEDESTRE

FORMATION GARP – POURQUOI et POUR QUI ?

- Le rôle du guide-animateur de randonnée ne se limite pas simplement à montrer le chemin à un groupe de marcheurs. Il implique différentes qualités d'organisation, de responsabilité, d'orientation, d'animation, qu'il importe de bien maîtriser.

LE GUIDE-ANIMATEUR, RESPONSABLE

- Dès lors qu'il prend la tête d'un groupe, le guide-animateur doit être conscient qu'il en devient le responsable : la notion de responsabilité a pris ces dernières années, une importance accrue. Il est capital qu'il connaisse bien les limites de sa responsabilité, ce qu'il peut, ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Dans ce cadre, ses meilleures garanties seront de savoir bien préparer et bien conduire sa randonnée, en maîtriser les différents aspects : praticabilité de l'itinéraire, adaptation aux possibilités du groupe, équipement, nutrition, météo... et bien sûr, comportement à adopter, surtout en cas d'incident.

LE GUIDE-ANIMATEUR, TECHNICIEN DU TERRAIN

- Même si, a priori, il connaît bien son territoire et son parcours, il est capital que le guide-animateur maîtrise parfaitement la lecture de carte, l'orientation, l'utilisation de la boussole... indispensables en toutes circonstances.

- La randonnée ne se limite pas à marcher. Elle prend en compte les multiples richesses de la nature et du patrimoine. En même temps qu'il s'attache à créer une saine ambiance, le guide-animateur de randonnée sait exploiter l'environnement – lecture du paysage, faune, flore, histoire, etc. – afin d'enrichir sa sortie et la rendre plaisante et instructive, à la satisfaction de tous.

OBJECTIF QUALITE

Traditionnellement, le CLUB VOSGIEN véhicule une forte image de qualité. Son plus beau fleuron est constitué par son réseau de sentiers dont la densité et la qualité du balisage sont sans égales et unanimement reconnues. Ce succès n'a pu être obtenu que grâce à la charte de balisage qui, appliquée par l'ensemble des associations « CLUB VOSGIEN », offre au randonneur, partout où il se trouve, de nombreux itinéraires, bien entretenus et bien signalés de manière claire et cohérente.

De la même façon, dans la perspective de développer un véritable « art CLUB VOSGIEN » de préparer et conduire une randonnée, la Fédération met cette formation GARP à la disposition de ses associations adhérentes.

Animée par des formateurs compétents, la formation GARP aborde les différents domaines évoqués plus haut.

Elle ne s'adresse pas uniquement aux nouveaux et futurs guides. Les guides plus chevronnés y trouveront aussi matière à remettre à jour et parfaire leurs connaissances.

LA FORMATION GARP DU CLUB VOSGIEN EST « AGRÉÉE FERP »



Lors de la conférence d'octobre 2013 (à Vršac, en Serbie), la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre (FERP) a donné son agrément au processus de formation des guides du Club vosgien.

L'agrément a été renouvelé début 2019, pour 5 années.

La FERP regroupe plus de soixante associations de randonneurs.

Pour en savoir davantage, reportez-vous :

- à la revue « Les Vosges » 3/2014
- au site web de la FERP : www.era-ewv-ferp.com (onglet « Programmes » « Walk leader »)

Le programme de la FERP « Walk Leader » propose aux organisations membres d'obtenir l'agrément de leur programme de formation d'animateurs bénévoles de randonnée pédestre.

À cet effet, un référentiel a été élaboré par la FERP qui liste tous les critères aboutissant à l'obtention de cet agrément. Ce référentiel définit des standards européens de qualité, concernant les randonnées guidées ainsi que leur animation.

La FERP vérifie la conformité du programme de l'organisation et, le cas échéant, délivre un agrément, valable cinq années.

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS DE RANDONNEE PEDESTRE

SESSION 2025

DOSSIER DE PRESENTATION ET D'INSCRIPTION

Strasbourg, le 15 septembre 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

(Copie, pour leur information, aux membres du Conseil d'administration)

**ATTENTION !!! : Date limite de
réception des inscriptions
15 décembre 2024 dans la
limite des places disponibles**

J'ai le plaisir de vous adresser par le présent courrier les documents de la session 2025 de la formation GARP. Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de votre association et en faire la publicité appropriée.

Cette formation s'adresse aux membres du Club vosgien amenés à conduire des groupes de randonneurs, déjà guides chevronnés, ou – potentiellement – futurs guides-animateurs.

Le planning de la session 2025 s'organise comme suit :

- * une journée d'ouverture de la session au siège de la Fédération à Strasbourg, 7 rue du Travail le **samedi 8 mars 2025**.
- * un pré-stage de deux jours à Saint-Dié – La Bolle (88) à choisir parmi trois dates : du **20 au 21 mars 2025**, du **22 au 23 mars 2025** ou du **24 au 25 mars 2025**
- * une randonnée formative sur le terrain, à choisir parmi trois propositions : **samedi 26 avril 2025** à Pfaffenheim (68) ; **dimanche 27 avril 2025** à Hultehouse (57) ; **lundi 28 avril 2025** au Mont Ste-Odile (67)
- * un stage de 6 jours, du **dimanche 18 mai** au **vendredi 23 mai 2025** à Saint-Dié – La Bolle (88)
- * un test probatoire le **samedi 24 mai 2025** à Saint-Dié – La Bolle (88)

Les contenus et les objectifs des différentes journées figurent en annexe

- * La rédaction d'un **mémoire**, dont le sujet est remis à la fin du test, est à envoyer avant le **23 juin 2025** au siège de la Fédération.

L'obtention du Brevet Fédéral GARP est liée à la présentation d'une attestation de **Formation PSC** (Premiers Secours Citoyen) ou d'une attestation SST (Sauveteur secouriste du travail), ces attestations (formation initiale ou recyclage) devront dater de moins de deux ans. Les candidats ne disposant pas de cette attestation sont invités à se rapprocher au plus tôt des organismes de formation (par exemple sur Internet en tapant «PSC1» sur un moteur de recherche.) Prévoir 70 € environ pour une formation de dix heures.

La remise des brevets aux lauréats aura lieu courant **septembre 2025**
(date et lieu seront confirmés ultérieurement).

Chaque candidat fournira un **certificat médical** de non contre-indication à la randonnée pédestre en moyenne montagne. (Voir annexe)

La fiche d'inscription sera validée par le-la Président-e de l'association « Club vosgien » (ou son représentant) à laquelle adhère le candidat.

- Je ne saurais trop vous recommander de vous assurer que les candidats que vous inscrivez sont motivés, qu'ils ont les aptitudes pour suivre cette formation et conduire un groupe de randonneurs et enfin qu'ils s'engagent à être actifs dans votre association.

Coût de la session : 770 €.

Notez que la quasi-totalité des frais d'inscription demandés couvrent les frais d'hébergement et de restauration.

Les hébergements sont en pension complète, en chambre double (le supplément single est à la charge du stagiaire).

Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation, possibilité à chacun d'en souscrire une s'il le souhaite. Dans le cas d'un désistement à **moins d'un mois d'un stage** ou pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du stagiaire.

Les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent être adressées au secrétariat de la Fédération du Club vosgien avant le **15 décembre 2024**.

Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et **dans la limite des places disponibles (30)**. Le cas échéant, au-delà de trente inscrits pour cette session, une liste d'attente sera établie. Si un nombre total de trente inscrits n'est pas atteint, le Comité de pilotage prendra les dispositions nécessaires.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués.

Alain Ferstler
Président de la Fédération du Club Vosgien

Affaire suivie par Jean-Michel Hoen
Coordinateur de la formation GARP

Annexes :

- Annexe 01/2025 : Formulaire individuel d'inscription
- Annexe 02/2025 : Certificat médical
- Annexe 03/2025 : La formation GARP ; pourquoi et pour qui ?
- Annexe 04/2025 : Descriptif de la session 2025 – Organisation – Contenus – Planning
- Annexe 05/2025 : Règlement intérieur de la session 2025

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS
DE RANDONNEE PEDESTRE

CERTIFICAT de NON CONTRE-INDICATION

À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET À LA
FONCTION DE GUIDE-ANIMATEUR DE RANDONNÉE
PÉDESTRE EN MOYENNE MONTAGNE

Je soussigné (e) Docteur en médecine

Certifie que M. / Mme

NOM : Prénom :

Né (e) le :

* ne présente pas de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne et

** ne présente pas de contre-indication à la fonction de guide-animateur de randonnée pédestre.

Cachet du médecin

Date et signature

* Le randonneur pédestre en moyenne montagne est amené à marcher à cadence soutenue (rythme en terrain plat = 4 à 5 km/h) jusqu'à 8 h par jour, avec un dénivelé positif cumulé pouvant atteindre 1 200 m, en portant un sac à dos chargé de 8 kg. (L'altitude ne dépasse pas 2 000 m.)

** Le guide de randonnée doit participer à une formation théorique et pratique, dispensée par la **Fédération du Club Vosgien**, d'environ 80 h. Il est appelé à encadrer et guider un groupe de randonneurs.

**FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS
DE RANDONNEE PEDESTRE**

**ORGANISATION, CONTENU,
PLANNING
SESSION 2025**

**À lire
attentivement !**

La journée d'ouverture (1 jour)

- Elle se déroulera le **samedi 8 mars 2025** de **9h30 à 18h00** à **Strasbourg** au siège de la Fédération, 7 rue du Travail.

Programme : La Fédération du Club Vosgien – Présentation des stagiaires – Distribution du matériel et des photocopies de tous les modules.

L'après-midi sera consacré au module – Responsabilité juridique en rando / Liberté de circuler

La **présence** à cette journée est **obligatoire** et implique le paiement complet de la formation.

Le pré-stage (2 jours)

- Lors de l'inscription le candidat choisit la date de son pré-stage. Par sécurité, il exprime un second choix. Les pré-stages se déroulent à **Saint-Dié – La Bolle** du jour 1 à **9h30** au jour 2 à **18h00** en pension complète.

Choix des dates.

- 1.- Le jeudi 20 mars et vendredi 21 mars 2025
- 2.- Le samedi 22 mars et dimanche 23 mars 2025
- 3.- Le lundi 24 mars et mardi 25 mars 2025

Programme : Les missions du guide-animateur – Notions de base en cartographie (lecture de carte) et orientation (utilisation de la boussole) – Exercices pratiques sur le terrain.

La randonnée (1 jour)

- Lors de l'inscription le candidat choisit la date de sa randonnée. Par sécurité, il exprime un second choix. Les randonnées se déroulent de **9h30 à 18h00**.

Programme : Randonnée avec mise en pratique des notions de lecture de carte et d'orientation à la boussole.

Choix des dates.

- 1.- Samedi 26 avril 2025 à Pfaffenheim (68)
- 2.- Dimanche 27 avril 2025 à Hultehouse (57)
- 3.- Lundi 28 avril 2025 au Mont-Ste-Odile (67)

Les convocations seront envoyées fin mars avec lieu de rdv précis.

Le stage (6 jours)

- Il se déroule du **dimanche 18 mai à 13h30 au vendredi 23 mai 2025 à 18h00** à Saint-Dié-des-Vosges (88) – Centre de La Bolle en pension complète. L'hébergement va jusqu'au **samedi 24 mai 2025 au matin**.

Le stage est réservé aux personnes ayant suivi un pré-stage.

Programme : Cartographie – Orientation – Exercices pratiques sur le terrain – Rallye d'orientation – Préparation et conduite d'une randonnée – Equipement et sécurité – Nutrition – Météo – Lecture de paysage – Patrimoine historique – Géologie – Botanique – Sylviculture – Faune vosgienne.

Les stagiaires sont répartis en **2 groupes de 15** pour une meilleure qualité d'enseignement.

Du lundi soir au jeudi soir de 20h30 à 22h00 : possibilité de participer à des séances de remédiation essentiellement consacrées à la cartographie et l'orientation. D'autres sujets en lien avec la formation peuvent être abordés. (En fonction de la demande des stagiaires)

Journée « Type » :

7h30 : Petit-déjeuner
8h30 – 12h30 : Cours – Activités
12h30 : Déjeuner
14h00 – 18h00 : Cours – Activités
19h30 : Dîner
20h30 – 22h00 : Remédiation – Cours du soir

Le test probatoire (1 jour)

- Il se déroule à Saint-Dié, le **samedi 24 mai 2025 de 7h30 à 18h00**

- Il consiste en une randonnée (facile) avec des points de passage pour des exercices pratiques ou théoriques (en groupe ou individuels) et un questionnaire « type choix multiples » en salle.
- Le test probatoire est noté sur **60 points**
- Une moyenne de 30 sur 60 est exigée pour l'obtention du brevet.

Le mémoire

- À la fin du test probatoire, le candidat reçoit un sujet de mémoire.
- Tous les candidats travaillent (individuellement !) sur le même sujet. Le mémoire consiste en la rédaction d'une préparation de rando.
- Il devra être rédigé et renvoyé au secrétariat de la Fédération dans un délai de 3 semaines.
- Le mémoire est noté sur **40 points**
- Une moyenne de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du brevet.

Date limite de réception des mémoires rédigés :

le lundi 23 juin 2025

(cachet de la poste faisant foi !)

La formation « PSC1 » ou « SST »

- Le candidat devra présenter, au plus tard au début du stage, une attestation de suivi d'une formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'une attestation SST (Sauveteur secouriste du travail).
- L'attestation devra datée de moins de 2 ans. Si vous ne disposez pas de cette attestation, vous pouvez vous rapprocher des organismes de formation de votre région. (par exemple en tapant « PSC1 » sur un moteur de recherche sur internet.

Coût de la formation

- L'hébergement est en chambre double (l'éventuel **supplément single** devra être réglé avant le **15 avril 2025**). Il n'est pas prévu d'assurance individuelle annulation. Dans le cas d'un désistement à moins d'un mois du stage ou du pré-stage, les frais facturés par l'hébergeur resteraient à la charge du candidat.

Frais de dossier	Matériel pédagogique Location de salle Frais d'organisation	110 €
Pré-Stage	Hébergement du stagiaire Hébergement et déplacement des animateurs	110 € 50 €
Stage	Hébergement du stagiaire Hébergement et déplacement des animateurs	550 € 80 €
Subvention	Participation de la Fédération du Club Vosgien	- 130 €

TOTAL : 770 €

Inscription.

Pour valider l'inscription du stagiaire le dossier doit comporter :

- 1.- Le **formulaire d'inscription** (annexe 01/2025) à envoyer au plus tôt et **avant le 15 décembre 2024.**
- 2.- Le **certificat médical** (annexe 02/2025) à envoyer au plus tôt et avant le 15 mars 2025
- 3.- Le **paiement soldé** de 770 euros (*par chèque ou virement*) à envoyer au plus tôt et avant le 15 février 2025
- 4.- L'**attestation de suivi** d'une formation PSC1 ou SST, à envoyer au plus tôt et avant le début du pré-stage en mars 2025

N.B. Vous recevrez par courriel un accusé de réception. Les inscriptions sont classées selon leur arrivée au siège de la Fédération jusqu'à la date limite et dans la mesure des places disponibles (une liste d'attente est éventuellement ouverte). Courant février 2025 vous recevrez par courriel une convocation à la Journée d'Ouverture de la Session. Si vous n'avez rien reçu fin février, merci de bien vouloir vous manifester auprès du secrétariat de la Fédération.

- Conserver une copie de votre formulaire d'inscription (annexe 01/2025). Ce document tient lieu de pièce comptable.

- Un reçu des sommes versées vous sera envoyé dès la fin de la session.

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS DE RANDONNEE PEDESTRE

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SESSION 2025

GÉNÉRALITÉS

- La formation GARP est pilotée par un comité composé, pour la session 2025, de 12 membres.

- Elle est réservée aux membres d'une association **Club vosgien** adhérente à la **Fédération**, présentés par le président de cette association et ayant fait acte de candidature dans les délais prescrits, à jour des paiements. **La formation comporte :**

- **UNE JOURNEE D'OUVERTURE** : Samedi le 8 mars 2025

- La participation à cette journée est obligatoire. Le candidat devra être à jour de paiement.
- Le stagiaire recevra tout le matériel et les documents de cours lors de cette journée.
- L'après-midi sera consacré au module juridique « **Liberté de circuler et responsabilités** »

- **UN PRÉ-STAGE**

- Le candidat doit participer à l'un des trois pré-stages de 2 jours proposés en **mars 2025** qui se déroulera à Saint-Dié, et à 1 journée d'exercices sur le terrain (3 choix de date)

- **UN STAGE**

- Le candidat doit participer au stage organisé à Saint-Dié-des-Vosges : du **18 mai au 24 mai 2025**

- Paiement : pour être convoqué, il devra être à jour du paiement des **770 €**.

- La participation à tous les modules est obligatoire, les absences donnent lieu à un retrait de points lors des épreuves de contrôle :

- ✓ 2 points par module pour une première absence excusée
- ✓ 4 points par module pour une première absence non excusée
- ✓ Ces retraites sont doublés pour les absences suivantes.

- Chaque participant apporte sa contribution active à chaque module.

- Les interventions, formulées à la demande ou avec l'assentiment du formateur doivent être brèves, d'intérêt général et en rapport avec le sujet traité.

- Les questions particulières sont de préférence notées par écrit et traitées en fin de séance ou lors de séances facultatives en soirée.

- UN CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

✓ **4 exercices de Cartographie – Orientation** seront proposés à l'issue du pré-stage et devront parvenir au siège de la Fédération **avant le 25 avril 2025**.

Les EXERCICES sont notés sur 40.
la note minimale de 20 sur 40 est requise.

✓ Un **TEST PROBATOIRE** est organisé à Saint-Dié le **samedi 24 mai 2025**

- Il consiste en un parcours pédestre, ponctué par des questionnaires portant sur l'ensemble des connaissances acquises lors du cycle ; la moyenne est requise sur les questionnaires portant sur la conduite de la randonnée, la maîtrise de l'orientation et de la cartographie, les responsabilités du guide et la sécurité. Les détails pratiques seront donnés lors du stage.

Le TEST est noté sur 60.
la note minimale de 30 sur 60 est requise.

✓ La rédaction d'un **MÉMOIRE** dont le sujet est remis le 1^{er} juin 2024 à l'issue du test et qui doit arriver au siège de la Fédération **au plus tard le vendredi 21 juin 2024**.

- Chaque mémoire est corrigé de manière anonyme et séparée par deux correcteurs désignés par le Président fédéral et le coordinateur de la formation.

Le MÉMOIRE est noté sur 40.
la note minimale de 20 sur 40 est requise.

✓ L'obtention du **PSC « PREMIERS SECOURS CITOYEN »** (anciennement **PSC1**) ou **« SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, SST »** est nécessaire pour la validation du brevet fédéral de guide-animateur de randonnée pédestre du Club vosgien ; cette formation doit dater de moins de deux ans et l'attestation doit être fournie au plus tard à la fin du stage.

LE BREVET FÉDÉRAL DE « GUIDE-ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE » est attribué après délibération du jury et analyse des résultats. Les candidats n'obtenant pas le brevet se voient décerner une attestation de suivi de formation.

La participation au stage implique l'acceptation du présent règlement

ATTENTION !!! : Date limite de
réception des inscriptions

15 décembre 2024 dans la
limite des places disponibles

Annexe 01/2025

**FORMATION DES
GUIDES-ANIMATEURS DE
RANDONNEE PEDESTRE**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA SESSION 2025

Merci de remplir complètement et lisiblement toutes les rubriques

NOM : PRÉNOM : F/M :

ADRESSE :

..... N° CV : /

Téléphone : Courriel :

Né(e) le à Profession :

Si en retraite, métier exercé auparavant :

Association Club Vosgien :

NOM et Prénom du Président :

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone : Courriel :

Pour le pré-stage de St-Dié, je choisis une date ci-dessous. Je mentionne un 2nd choix qui me conviendrait également (au cas où le premier pré-stage choisi serait surchargé)

Je choisis une date de pré-stage

Je mentionne un second choix

A1 : du jeudi 20 au vendredi 21 mars 2025

A2 : du jeudi 20 au vendredi 21 mars 2025

B1 : du samedi 22 au dimanche 23 mars 2025

B2 : du samedi 22 au dimanche 23 mars 2025

C1 : du lundi 24 au mardi 25 mars 2025

C2 : du lundi 24 au mardi 25 mars 2025

Pour la « rando exercices », je choisis une date ci-dessous. Je mentionne un 2nd choix qui me conviendrait également (au cas où la première rando choisie serait surchargée)

Je choisis une date de rando

Je mentionne un second choix

X1 : samedi 26 avril 2025 à Pfaffenheim (68)

X2 : samedi 26 avril 2025 à Pfaffenheim (68)

Y1 : dimanche 27 avril 2025 à Hultehouse (57)

Y2 : dimanche 27 avril 2025 à Hultehouse (57)

Z1 : lundi 28 avril 2025 au Mont Ste-Odile (67)

Z2 : lundi 28 avril 2025 au Mont Ste-Odile (67)

Le stage a lieu du dimanche 18 mai à 13h30 au samedi 24 juin 2025 à 18h00

Hébergement

- Pour le pré-stage et le stage, l'hébergement a lieu à La Bolle (St-Dié) au Village de Vacances – Cap Familles dans des conditions de travail et de vie en groupe optimales. Il est donc important que les stagiaires logent sur place et profitent des infrastructures offertes sur le site. En tout état de cause, il n'est pas prévu de ristourne pour les personnes qui ne logeraient pas sur place.

- L'hébergement se fait en chambre double. Chaque chambre dispose de 2 lits séparés et d'une salle de bain. Si vous souhaitez faire chambre commune avec un(e) stagiaire merci de l'indiquer ici. Demandez à l'autre personne de le mentionner également.

Je souhaite partager la chambre avec(indiquez le nom de la personne)

En fonction de la disponibilité de l'hébergeur, une chambre individuelle peut être envisagée. Le supplément de 20 euros par nuit (120 € la semaine) est intégralement à la charge du stagiaire et devra être réglé avant le début du stage. (*Chèque ou virement à part à l'ordre de la Fédération du Club Vosgien.*)

Je souhaite une chambre individuelle et je réglerai le supplément avant le début du stage.

Si vous souhaitez anticiper votre arrivée et/ou retarder votre départ, merci de traiter directement avec l'hébergeur.

En s'inscrivant, le candidat certifie avoir pris connaissance des annexes suivantes ;

ANN 002 25 : La formation GARP – Pourquoi et pour qui ?

ANN 003 25 : Descriptif de la session 2025

ANN 004 25 : Certificat médical (à joindre au dossier) et au plus tard avant le 8 mars 2025

ANN 005 25 : Le règlement intérieur de la session

Je m'inscris à la formation GARP 2025 et je règle le montant de l'inscription soit 770 €

Par chèque ci-joint, à l'ordre de la Fédération du Club Vosgien

Par virement à : Fédération du Club Vosgien (joignez une copie d'écran de l'ordre de virement et mentionnez votre nom + formation GARP 2025 dans le champ de commentaire de l'ordre de virement)
IBAN : FR76 1470 7500 0606 1937 2793 319 **BIC : CCBPFRPPMTZ**

Date et signature du (de la) Président(e) :
(ou de son délégué)

Date et signature du (de la) Candidat(e) :